

En l'état, il est prématuré de donner un avis sur ce projet si ce n'est un avis défavorable,, trop d'informations, d'études de rapports n'ont pas été communiqués, le PETR Causses Cévennes n'a pas su présenter un seul résumé non technique dont la rédaction permette une appropriation aisée par le grand public

Suite à la lecture des très nombreuse recommandations émises par MRAE, comment faut-il les interpréter : **demande de définir, mieux justifié, localiser, expliquer, justifier, définir, développer, améliorer, clarifier, identifier, analyser, calibrerlocaliser, exclure, cartographier, tra-duire, croiser, proposer, garantir, prévoir, compléter**, etc. Trop de questions sans réponse. Preuve en est qu'aucun des 44 membres du PETR, personne n'a lu l'intégralité de ces documents, peut-être l'ont-ils survolé...

## Schéma de d'«in»cohérence Territoriale Causses Cévennes

Une analyse du potentiel d'intensification urbaine  
63 Fichiers, 20 Dossiers, 389 Mo (408 715 264 octets)

**ACCAC/Le PETR Causses Cévennes n'a pas su présenter un seul résumé non technique dont la rédaction permette une appropriation aisée par le grand public**

**Malgré vos demandes répétées à être associé aux réunions et débats, aucune invitation aucun mail ne nous sera dressée., ce qui nous semble inacceptable, c'est le refus de dialoguer. Nous ne seront invité à aucune présentation, réunion, ni de débat public. ACCAC**

**Privé d'un moteur de recherche, d'un glossaire ou lexique et d'un plan, le site internet <https://petr-causses-cevennes.fr/>, est chaotique et inutilisable.**

**Encourager les échanges entre les élus, les associations et les acteurs économiques n'auraient-ils pas du être un préalable à ce projet ?**

**Le Bilan de la concertation menée à l'attention du public est un échec retentissant,  
A la date du 28 octobre 2024, il n'y aura qu'une contribution / -20240705 - Contribution registre concerta-tion CC CACTS**

---

Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

Optimiser la gestion et la préservation de la ressource en eau

Tourisme

Prolonger la sobriété foncière

---

**ACCAC/ Pays Viganais, vallées cévenoles de Valdaigoual et Causses n'ont rien à voir entre elles. Les généralisations sont à éviter, car sources d'erreurs.**

**Sommes-nous devant une tentative de fusion de ces 2 communautés de communes ?**

**Causses Aigoual Cévennes avec ses 5350 habitants peut-elle survivre avec un partenaire 2 fois plus gros ?**

**Ne faudrait-il pas fusionner, Trèves, Lanuéjols, Dourbies, Revens, Causse Bégon, Saint Sauveur Camprieu en une seule commune, continuer par fusionner les communes de Saint André de Valborgne, Les Plantiers, Saumane, L'Estréchure, Peyrole et continuer avec Valdaigoual et de Saint-André-de-Majencoules ?**

---

La Charte du PNC est applicable dans 36 de ces communes en zone cœur ou d'adhésion. 36 communes dont  $\frac{3}{4}$  dans le cœur et la zone d'adhésion du PNC, le Scot doit être compatible avec les réglementations des organismes suivants :

La réserve internationale de biosphère, la réserve internationale de ciel étoilé, le parc national des Cévennes. Les deux tiers du territoire sont ainsi classés en Natura 2000, ZNIEFF, les Etablissements Publics de Bassin (EPTB), le Conseil Départemental du Gard, et sur les acteurs institutionnels dont la compétence est la préservation de la biodiversité, l'Office National des Forêts, Office Français de la Biodiversité, SCOTT, SPADDET, Carte Communale, RNU, PLU, le label Forêt d'exception.

Les Cévennes ont connu une forte crise démographique au XIX<sup>ème</sup>/XX<sup>ème</sup> siècle avec l'arrêt des mines, la crise industrielle, la baisse de l'élevage, l'abandon progressif des espaces agricoles traditionnels et des châtaigneraies. Cet exode a causé la fermeture des paysages, aujourd'hui boisés, y compris autour des villages.

---

**ACCAC/ Le tourisme, le sport, l'exploitation forestière, le pastoralisme, l'industrie textile, exploitation minière sont les activités viables dans le massif de l'Aigoual avec la fraîcheur qui est maintenant devenu un atout**

**ACCAC / On a trop souvent tendance à opposer protection de l'environnement et développement économique. Pourtant, lorsqu'il s'agit de territoire habité, où la population est légitimement en attente d'une certaine qualité de vie, développement économique et protection de l'environnement ne peuvent être dissociés**

**Il faut ajouter**

**ACCAC / Randonnées équestre et pédestre avec ciel étoilé peuvent-ils permettre à la Station de Prat Peyrot de prospérer ?**

**2 petites communautés de communes, le Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes, seules ont-elles les épaulés pour gérer le Climatographe et Prat Peyrot ?**

**Ces 2 communautés de communes sont-elles capables d'assurer la promotion commune touristique du Climatographe et Prat Peyrot ?**

**La communication est le nerf de la guerre. C'est aux 4 départements, l'Aveyron, la Lozère, le Gard et l'Hérault, voir, soyons fous, l'Occitanie, seule une société d'économie mixte et plusieurs DSP peuvent assurer le fonctionnement et une promotion professionnelle, de tous les extraordinaires sites touristiques de notre région**

**Rocamadour**

**Le centre historique de Narbonne**

**La cathédrale d'Albi**

**La basilique Saint-Sernin**

**Le musée Pierre Soulage**

**Le cirque de Gavarnie**

**Le viaduc de Millau**

**La cité de Carcassonne**

**Le sanctuaire de Lourdes**

**Le Pont du Gard**

**Nîmes et ses monuments romains**

**La Camargue, voir +**

**et de mettre en réseau toutes les offres d'hébergement, de restaurations et autres services complémentaires.**

**C'est avec les sites touristiques les plus remarquables d'Occitanie que la promotion de Mont Aigoual peut-être faite avec succès.**

**Il faut changer la destination du domaine skiable de Prat Peyrot en espace naturel sensible avec une réglementation plus souple et avec le PNC, La réserve internationale de la biosphère, la réserve internationale de ciel étoilé, que le parc national des Cévennes pourra permettre, la diversification de nouvelles activités complémentaires. Seule alternative crédible pour assurer le fonctionnement de la station de Prat Peyrot**

**Ne faut-il pas rappeler que les édifices de la station de Prat Peyrot, érigés en 1970 (?) sont l'œuvre d'un architecte de renommée, Joseph Massota, architecte méditerranéen imprégné des théories modernes corbusiennes. La Rotonde est chef d'œuvre de l'architecture contemporaine, Il faut la faire vivre et créer des activités qui permettent une autonomie financière. Nous avons la chance d'avoir une DSP dirigée par 2 entrepreneurs locaux. Il faut tout faire pour faire vivre cette entreprise et en développer de nouvelles**

**Avec ou sans neige, avec ou sans ALTI AIGOUAL 1567, Prat Peyrot doit vivre**

**Seul un tourisme de 4 saisons, printemps, été, automne, hiver, peut faire vivre la Prat Peyrot et nos villages est un tourisme**

**ACCAC / Pourquoi développer un Bike Park ?**

**C'est un modèle qui a fait ses preuves, il y en a partout, dans les Alpes, le Massif Central, au nord de Montpellier, les Pyrénées.**

- **Pour faire vivre et prospérer nos villages**
- **Pour lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est un enjeu de santé publique, la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour la santé relève de l'intérêt général**

**Ces 2 lois doivent être appliquées dans le Park National des Cévennes**

- **RENFORCER LA PRÉVENTION AU SEIN DES ENTREPRISES ET DÉCLOISONNER LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA SANTÉ AU TRAVAIL / loi n°2021-1018 du 2 août 2021 .**
- **STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES / 2021.**

Ce sont nos habitants et les entreprises qui font vivre notre pays. Ils ou elles offrent tous les services indispensables à un bon accueil comme, les commerces, les restaurants, locations d'équipement sportifs, une station-service, plombiers, hébergement, locations, campings, électriciens, hôtels, l'Intercommunalité, nos départements et l'Occitanie qui assurent cet accueil grâce à de nombreuses initiatives comme le réseau de sentiers Pôle Nature 4 Saisons, des parcours pédagogiques et activités thématiques, le Climatographe, l'Office du Tourisme, courses cyclistes, championnat de VTT, les courses hippiques comme les 160 km de Florac.

**UTV Unité touristique nouvelle / 12 ha**

La diversification des activités complémentaires est la seule alternative crédible pour assurer le fonctionnement de la station de Prat Peyrot et du Climatographe.

Avec le réchauffement climatique, un tourisme de fraîcheur ne va que s'accroître.

Le Parc National des Cévennes laisse impunément l'Office National des Forêts, ONF, saccager la forêt domaniale dans le PNC., il faut mieux protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées.

Permettre que quelques ha puissent être dégradés à Prat Peyrot pour mieux protéger la forêt domaniale de Cabrillac au Saint Guiral dans le respect de la loi **STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES / 2021**

- Seul un Bike Park VTT peut assurer un modèle économique viable pour Prat Peyrot.
- Circuits pour tous les niveaux (vert, bleu, rouge, noir, kilomètres verticaux)
- Cyclo Cross
- Cross-country
- Circuits VTT cross-country
- Réseaux de randonnées
- Réseaux de randonnées pédestres
- Réseaux de randonnées équestres
- Accrobranche,
- Tyrolienne
- ki nordique,
- Luge d'hiver et d'été
- Raquettes quand la neige le permet
- Trial

- **Boulodrome**
- **Cancross**
- **Cani-VTT**

et toutes les activités possibles et imaginable... comme l'accrobranche, canyoning, pêche, saut à l'élastique, pratique des sports quand la neige le permet, mais également visite de formations géologiques exceptionnelles (Montpellier-le-Vieux, grotte de Dargilan, abîme de Bramabiau, aven Armand, les bisons, les vautour, les loups du Gévaudans, etc...

Le maillage de sentiers de grandes randonnées, par exemple le chemin de Saint-Guilhem le Désert, la grande traversée du massif central constituent un réel support de développement touristique. La présence d'établissements dédiés aux activités recensées positionne les Causses et Cévennes comme une destination privilégiée pour ce tourisme (escapades à vélo par exemple). Le SCoT encourage l'essor de ce type d'activités, qui valorise la richesse des paysages. Il s'agira également de conforter le tourisme de rivière très présent sur le territoire. Toutefois, le territoire souhaite encadrer cet essor de façon raisonnée en apportant une attention particulière sur la localisation des futurs projets, la qualité d'intégration paysagère des infrastructures et la cohérence des emplacements, dans l'objectif de préserver la qualité des paysages et de la biodiversité, les milieux, les ressources et plus largement le cadre de vie.

---

**ACCAC / Ne faut-il pas lier la consommation d'espace foncier à la recherche de nouvelle ressource en eau (en cas de sécheresse, les coupures d'eau sont régulières en fin juillet et début août) et favoriser l'utilisation d'espace foncier aux résidences principales et aux habitants autochtones afin d'assurer le bon fonctionnement de notre école et de nos commerces ?**

**Le schéma directeur d'adduction et d'eau potable est la priorité (SDAEP), conditionner l'ouverture à l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau (26)**

**Seule l'eau va limiter la fréquentation estivale, logement sociaux abordables et accession à la propriété**

Dans la commune de Saint Sauveur Camprieu, 53 permis de construire ont été délivrés entre 2019 et 2023. Nous nous permettons de rappeler que les restrictions d'usage de l'eau sont fréquentes en juillet et août. Depuis plus de 10 ans, nous demandons qu'une recherche de nouvelles ressources soit engagée.

**Cette recherche de nouvelle ressource en eau doit être menée à l'échelle de l'Occitanie, depuis plus de 10 ans l'ACCAC fait cette proposition :**

**Avancées notables à signaler dans la recherche en eau**

---



<https://vimeo.com/122081768>

---

**ACCAC/ En absence de PLU, c'est le RNU qui s'applique. Les lotissements sociaux sont beaucoup plus difficiles à réaliser, ou beaucoup plus coûteux. Les enfants des habitants ne peuvent plus se loger. Comment éviter un accroissement exponentiel des résidences secondaires ? Comment éviter que services publics et commerces, disparaissent, 3 mois d'activité de ne leur permettent pas de prospérer et de survivre.**

**Le PNC a massacré les activités et le développement économique de nos villages, fragilisé nos commerces, nos écoles, nos artisans.**

**Les activités qui peuvent aider à développer l'économie de nos villages est le tourisme, les activités sportives et l'élevage de bovin équins et ovins et la réouverture de l'exploitation minière**

**Avec un tourisme de fraîcheur, les résidence secondaires fleurissent**

**ACCAC/ Les nouvelles activités à développer**

**La redevance incitative**

**Le tri**

**Le recyclage et la valorisation des déchets avec La ressourcerie du pont.**

**Le télétravail**

**Les métiers d'art comme à Aumessas**

**Comment respecter la qualité urbaine, propre à la situation cévenole et caussenarde, sans figer ou muséifier les bourgs ? <**

**C'est la Charte du PNC qui doit être adaptée aux nouvelle réalités**

---

**Comment ? En changeant la destination du domaine skiable de Prat Peyrot en espace naturel sensible avec une réglementation plus souple et avec le PNC, La réserve internationale de la biosphère, la réserve internationale de ciel étoilé, le parc national des Cévennes. Les deux tiers du territoire sont ainsi classés en Natura 2000, ZNIEFF, permettre, la diversification des activités complémentaires est la seule alternative crédible pour assurer le fonctionnement de la station de Prat Peyrot**

**Comment ne pas mieux partager en toute sécurité et de mieux protéger notre territoire ?**

- **De Saint Guiral à Cabriac, mettre la forêt domaniale de l'Aigoual en libre évolution, avec un Bike Park pour concentrer les activités qui génèrent un sentiment d'insécurité dans un périmètre précis, dans l'ex domaine skiable de Prat Peyrot, le Bike Park.**
- **Pour mieux préserver la forêt domaniale de l'Aigoual, interdire le ski alpin et autoriser, concentrer les activités sportives dans le Bike Park, et avec neige ou pas.**

## **Proposition de l'Association Causses-Cévennes d'action citoyenne**

### **Le Parc National des Cévennes ne doit-il pas réinventer sa stratégie ?**

Le tourisme est un pan essentiel de l'économie mais le nombre d'établissements touristiques est en baisse, tous les professionnels font part d'une baisse de la fréquentation.

Il semblerait que ni les pouvoirs publics ni les structures privées n'aient pris la mesure de la nécessité d'adapter l'offre aux nouvelles attentes des clientèles.

Le taux de pauvreté dans la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes est de 28 %, (INSEE).

D'un côté le Parc National des Cévennes exige aux habitants du Parc National des Cévennes de respecter une réglementation particulièrement sévère, de l'autre selon des règles à géométrie variable dictées par les circonstances, une inégalité de traitement, dans la forêt domaniale de l'Aigoual, laisse l'ONF et les forestiers saccager les parcelles mises en exploitation, ouvrir de nouvelles pistes malgré le changement climatique et le déclin de la biodiversité.

### **Écotourisme ou tourisme durable ?**

En 2024, la population du Parc National des Cévennes est pratiquement identique à 1970.

A l'heure où les citoyens sont de plus en plus concentrés dans les villes, les forêts sont des espaces de nature et de ressourcement particulièrement plébiscités. Plus de 700.000 visiteurs par an sont enregistrés chaque année dans le massif de l'Aigoual.

Préserver faune, flore sans oublier l'économie et le développement des plus de 70 000 habitants doit être la priorité, un tourisme durable est une chance pour notre région.

Accueillir le public dans de bonnes conditions n'est pas une des missions prioritaires du Parc National des Cévennes ni de l'Office National des Forêts.

Ce sont les habitants de nos villages, l'Intercommunalité, nos départements et l'Occitanie qui assurent cet accueil grâce à de nombreuses initiatives comme le réseau de **sentiers Pôle Nature 4 Saisons**, des **parcours pédagogiques** et activités thématiques, le **Climatographe**, l'Office du Tourisme, courses cyclistes, championnat de VTT, les courses hippiques comme les 160 km de Florac, sans oublier de nombreuses entreprises. Ils ou elles offrent tous les services indispensables à un bon accueil comme des restaurants,

locations d'équipement sportifs, une station-service, plombiers, hébergement, locations, campings, électriciens, hôtels, etc.

### **Ne faut-il pas se réjouir d'avoir une DSP à Prat Peyrot ?**

Alti Aigoual à créer 7 emplois et mobilise une douzaine de bénévoles tous habitent l'Espérou. Cette station fait le bonheur de tous les enfants et visiteurs de notre région, ils contribuent au bon fonctionnement du Mont Aigoual et à l'économie de nos villages. Ils offrent des activités de pleine nature, de la dopamine ; de la sérotonine ; de l'endorphine et de l'ocytocine, les hormones du bonheur à l'état naturel.

### **N'est ce pas au Parc National des Cévennes de venir en aide d'Alti Aigoual ?**

Avec ou sans neige, avec ou sans Alti Aigoual, Prat Peyrot doit vivre.

### **Comment trouver un modèle économique viable pour Prat Peyrot et le Climatographe?**

Avec l'aide de tous, avec le Parc National des Cévennes, des départements du Gard, Lozère, Aveyron, Hérault !

### **Un Bike Park à Prat Peyrot n'est-il pas envisageable ?**

Renouvellement générationnel de la population : nouvelles valeurs, nouvelles attentes. Le Parc National des Cévennes ne peut-il pas aider Alti Aigoual, avec une subvention à réaliser l'étude qu'il n'ont pas su ou pu présenter.

**L'impact des VTT sur les sols existe est n'est pas négligeable, pas plus qu'un troupeau de mouton sur une draille, mais rien de comparable avec le dégâts causés par l'exploitation forestière comme elle est pratiquée aujourd'hui dans la forêt domaniale de l'Aigoual ?**

### **Pourquoi ne pas mettre ce projet à l'épreuve avec une phase de test et ensuite faire le bilan et prendre une décision ?**

Nous ne sommes pas à une incohérence près, le Parc National des Cévennes a toujours su trouver un compromis avec des systèmes d'acteurs divers aux intérêts parfois divergents ou contradictoires, un enchevêtrement de pouvoirs dans un espace de confrontation de plusieurs stratégies relevant de projets de nature différents peut prospérer à la condition que la société locale soit encore suffisamment nombreuse pour le faire vivre.

Le Parc National des Cévennes est habité, soyons créatifs, nous devons-nous adapter à un monde changeant avec plus de pédagogie, en travaillant ensemble.

**Randonnées équestre et pédestre avec ciel étoilé ne peuvent-elle assurer un modèle économique viable ?**

**ACCAC/ Comment lutter contre la saisonnalité et les flux touristiques ? Avec un Bike Park**

## ACCAC/ Comment gérer le Climatographe et Prat Peyrot ?

Avec une société d'économie mixte et les Grand Site touristiques d'Occitanie ?

---

### ACCAC/ Le PETR . Un simulacre de démocratie participative

Beaucoup trop de données sont cités dans le PAS, le DOO et autres documents sans être communiqués

- 
- Le Diagnostic des offres d'hébergement et de restauration sur le PETR Causses et Cévennes
- Plan Local de Mobilité (PLM)
- Plan Local des Déplacements (PLD),
- Schéma de circulation,
- Schéma directeur des mobilités actives
- Schéma directeur cyclable / Plan vélo,
- Plan de Mobilité Employeur (PDME)
- Les 3 études commandées dans le cadre du programme Avenir Montagne.
- La Charte forestière de territoire
- La mission Attractivité démographique
- Étude des effets du changement climatique sur les conditions d'enneigement de Prat Peyrot
- La liste des 29 membres de la société civile
- Évaluation des retombées économiques des activités de pleine nature
- Diagnostic des offres d'hébergement et de restauration sur le PETR Causses et Cévennes
- Charte Forestière de Territoire
- Projet pilote Avenir Montagne
- Les 3 études commandées dans le cadre du programme Avenir Montagne
- Etude des sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard réalisée par la DDTM
- Enquête sur les transports et les déplacements sur le PETR
- Modification du SRADDET
- Démarche prospective Hérault 2050 portée par l'EPTB du Fleuve Hérault
- Etude des effets du changement climatique sur les conditions d'enneigement de Prat Peyrot
- Diagnostic des offres d'hébergement et de restauration sur le PETR Causses et Cévennes
- Prat Peyrot, la station en transition Un enneigement naturel de plus en plus incertain et voué à disparaître (70% de mauvaises saisons = 0 piste ouverte) Des investissements lourds pour peu de résultats
- Développement et diversification des activités de pleine nature (APN) sur l'ensemble du territoire  
Une économie présente et solide  
Accueil de nouveaux prestataires pour créer une concurrence saine et stimulante Structurer ce secteur en créant des coopérations avec d'autres secteurs comme l'hébergement touristique et la restauration
- Amélioration des offres et des services d'hébergement touristique et de restauration Une faible part de professionnels (revenus complémentaires) Structuration de l'offre de l'hébergement touristique pour monter en compétence Favoriser la coopération entre les hébergements touristiques, la restauration, les producteurs locaux et les activités du territoire (APN, événementiels, restauration...)  
AVENIR MONTAGNE 27 Des premiers éléments d'une stratégie de transition touristique en Causses et Cévennes

- **Prat Peyrot, la station en transition Accompagner la diversification des offres d'activités de pleine nature Renforcer les offres d'activités de pleine nature hors saison hivernale Renforcer la mise en relation de la station avec les autres sites touristiques et les prestataires d'activités de pleine nature**
- **Développement et diversification des activités de pleine nature (APN) sur l'ensemble du territoire Mettre en relation les socioprofessionnels (APN, hébergeurs, restaurateurs...) en partenariat avec les Offices de tourisme, en vue de structurer des offres packagées Favoriser l'implication des socioprofessionnels (APN, hébergeurs, restaurateurs...) dans le développement territorial du tourisme : les intégrer dans le projet-pilote Avenir Montagne**
- **Amélioration des offres et des services d'hébergement touristique et de restauration Favoriser l'implication des socioprofessionnels (APN, hébergeurs, restaurateurs...) dans le développement territorial du tourisme : les intégrer dans le projet-pilote Avenir Montagne**
- **La Charte forestière Sud Cévennes**

**La diffusion de ces réunions ou conférences à été un echec, elles n'ont pas aboutie**

**Pas de buffet, pas d'apéro**

- 4 séances plénières en 2023
- 1 débat en Conseil syndical a
- 1 comité technique
- 1 réunion des personnes publiques associées
- Atelier Fresque du Climat animé par le PETR et ouvert au public à Trèves
- Comité de pilotage de validation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Causses et Cévennes - Piémont 2022 – 2028
- Comité de pilotage de lancement de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) de la priorité 5 du fonds européen FEDER
- Projection du film documentaire 'Virage vers le futur !' et débat avec la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB)
- Signature de la convention triennale avec l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nîmes et la Filature du Mazel
- Participation aux réunions de concertation dans le cadre de la modification du SRADDET - Participation à la journée de présentation des programmes Massif central 2021-2027 - Comité technique sur le PAS du SCoT
- Evénement "Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action" au cinéma du Vigan
- COPIL CTE / Mission Transition écologique

**Il n'y aura qu'une contribution émis par la société civile**

**24070902a - Bilan concertation V3**

**ACCAC/Aucune liste de présence sera communiquée**

**La seule association de défense de l'environnement ne sera jamais invitée à participer à aucun de ces évènements malgré une demande expresse et figurer dans la liste de diffusion.**

**ACCAC/Le Parc National des Cévennes est un parc habité, la réglementation doit être reconsidérée.**

**La qualification de Parc Régional ne serait-elle pas mieux adaptée ?**

**Depuis 1970, une rancœur voir défiance contre des réglementations et une gouvernance trop répressive n'a fait que s'accroître.**

**Le PNC ne devrait-il pas revoir sa stratégie ?**

**Nous ne sommes pas contre le PNC, le problème, c'est sa gouvernance**

Les décisions sont prise sans aucune étude d'impact sur la population

**Le Parc nous emmerde !**

**Le Parc nous a massacré !**

ACCAC/Si bien le développement de navettes touristiques pour limiter la sur fréquentation au Mont Aigoual, cette mesure ne ferait qu'aggraver une gestion déjà déficitaire du Climascopie et fragiliser le restaurant du Mont Aigoual qui génère des recettes.

---

ACCAC / Aucun des textes essentiels de référence ne seront mis en référence et communiqués

La Charte du PNC

Décret n°70-777 du 2 septembre 1970 créant le Parc National

Aux origines du Parc National des des Cévennes. Karine-Larissa Basset.

Les Cévennes : quel tourisme ? Passé-Présent-Futur / Conférence de Rémy Knafou.

Marie-Claude Guerrini/ Systèmes de pouvoir et gestion du territoire dans le sud du Parc National des Cévennes.

Deux gestionnaires pour une même forêt / Raphaël Larrère, Olivier Nougarède et Denis Poupardin.

---

**Avis émis par les PPA,(Personnes Publiques Associées)**

**20241011 - Avis technique PNC**

La Charte du PNC est donc applicable dans 36 de ces communes en zone cœur ou d'adhésion. 36 communes dont  $\frac{3}{4}$  dans le cœur et la zone d'adhésion du PNC, le Scot doit être compatible avec les réglementation du PNC, sa Charte et les organismes suivants :

La réserve internationale de biosphère, la réserve internationale de ciel étoilé, le parc national des Cévennes. Les deux tiers du territoire sont ainsi classés en Natura 2000, ZNIEFF, les Etablissements Publics de Bassin (EPTB), le Conseil Départemental du Gard, et sur les acteurs institutionnels dont la compétence est la préservation de la biodiversité, l'Office National des Forêts, Office Français de la Biodiversité, SCOTT, SPAD-DET, Carte Communale, RNU, PLU, le label Forêt d'exception.p

---

Pour tous les plans et documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnelle et du public.

Avis de l'autorité environnementale

La MRAe recommande de :

– compléter les illustrations cartographiques de l'état initial de l'environnement (EIE) en croisant les enjeux environnementaux avec l'urbanisation existante, et en les déclinant à un niveau infra-territorial pour en faciliter leur appropriation par les plans et programmes de rang inférieur au SCoT ; – compléter les inventaires naturalistes et affiner la cartographie de la trame verte et bleue ;

– clarifier la hiérarchisation des enjeux et l'analyse des incidences de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement en illustrant la méthode utilisée par un ou deux exemples concrets permettant de mieux comprendre l'attribution des notes et définir la liste des enjeux hiérarchisés et territorialisés ;

– prévoir dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT des prescriptions traduisant l'ambition de mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) lorsque des incidences négatives sont détectées, notamment sur les sites Natura 2000 ;

– présenter les solutions de substitution raisonnables concernant les choix retenus dans le cadre du projet d'élaboration du SCoT et permettant de justifier ces derniers au regard des enjeux environnementaux et des objectifs poursuivis ;

– mieux justifier l'articulation du projet de SCoT, avec les dispositions des SDAGE, des SAGE, des PGRI, du SRC et du SRAD-DET, notamment sur prise en compte des effets du changement climatique, la consommation d'espace et les objectifs pour 2040 de « zéro artificialisation nette » et de « zéro perte de biodiversité » et de « région à énergie positive » ;

– présenter les orientations des SCoT voisins approuvés ou les orientations connues des projets de SCoT voisins en cours d'élaboration ou de révision, et analyser leur cohérence et les impacts cumulés avec le présent projet de SCoT, tout particulièrement en matière de continuités écologiques, ainsi que vis-à-vis des sites Natura 2000 communs ; – présenter un seul résumé non technique dont la rédaction doit permettre une appropriation aisée par le grand public ;

– définir un état de référence, une unité de mesure et une valeur cible à atteindre pour chaque indicateur de suivi

La MRAe recommande de phaser l'ouverture à l'urbanisation en fonction de l'évolution démographique constatée.

La MRAe recommande de :

– mieux justifier la différence observée entre les données de référence de la consommation d'espace sur la période choisie 2011-2021 au regard des données fournies par le portail national de l'artificialisation des sols ;

– consolider la consommation foncière effective depuis 2021 et la déduire des projections pour la période 2021 à 2040 ;

– justifier comment le projet compte s'inscrire dans la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN) de la loi « Climat et Résilience » à l'horizon 2050, qui prévoit de diviser par deux la consommation d'espaces pour la décennie 2021-2031 ;

– définir des règles que les documents d'urbanisme de rang inférieur pourront traduire réglementairement afin de garantir que le réinvestissement urbain est réellement prioritaire par rapport aux extensions de l'urbanisation ;

– identifier à l'échelle du SCoT les zones recensées pour des opérations de renaturation.

---

La MRAe recommande de :

– Apporter les précisions nécessaires permettant de clarifier l'évaluation de la part de foncier mobilisable en enveloppe pour le développement de l'habitat ;

- Compléter et clarifier les données destinées à permettre une déclinaison simple et optimale des prescriptions du SCoT en matière de production de logements, en enveloppe et hors enveloppe, par niveau d'armature et par bassin, et tenant compte des densités prévues, de façon à mieux encadrer la consommation d'espace à l'échelle du territoire ;
- Calibrer le nombre de résidences secondaires au regard d'un besoin évalué et démontré tenant compte des pressions générées par cet apport ponctuel de population sur l'artificialisation des sols, les réseaux d'assainissement et sur l'eau potable, notamment en période estivale
- Différencier le niveau de densité attendu en densification et en extension urbaine en prévoyant un niveau plus ambitieux sur les extensions pour limiter la consommation d'espace
- Consommation d'espace à vocation d'activités et d'équipements

La MRAe recommande de :

- définir les besoins en équipements en précisant ce qui différencie selon le SCoT, les équipements structurants de ceux de proximité et les cartographier dans le DOO ;
- procéder à l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) et des besoins afférents pour optimiser leur planification ;
- évaluer les besoins en foncier nécessaires à la filière bois en précisant dans quel compte foncier ils sont pris en compte ;
- analyser les incidences des secteurs d'implantation périphériques (SIP) répondant aux besoins identifiés en conditionnant leur création ou leur extension à la résorption de la vacance et la densification des zones existantes ;
- mieux encadrer l'implantation d'entrepôts de logistique commerciale, ceux dévolus à la filière bois, ainsi que ceux nécessaires à la logistique urbaine ;
- localiser l'ensemble des projets sur une cartographie et démontrer la bonne prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC).

La MRAe recommande de :

- justifier la consommation d'espace prévue pour le développement du tourisme ;
- localiser les projets touristiques en démontrant que les secteurs à enjeux environnementaux sont évités

La MRAe recommande d'évaluer les incidences chiffrées du plan de mobilité simplifié sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de prendre en compte cette dernière dans les prévisions du SCoT

La MRAe recommande de :

- croiser les enjeux environnementaux, en intégrant ceux des SCoT voisins, et ceux d'aménagement préciser les outils de gestion de la trame verte et bleue (TVB) du territoire ;
- proposer des critères d'intégration de la TVB du SCOT par les documents d'urbanisme de rang inférieur ;
- garantir la préservation de la TVB du SCoT en encadrant plus strictement les aménagements possibles au sein des réservoirs de biodiversité ;
- proposer au sein du DOO une cartographie de la trame noire favorisant l'efficacité des mesures prévues dans le DOO pour la préserver ;
- appliquer la séquence ERC dès le stade du SCoT en privilégiant l'évitement des secteurs à forts et très forts enjeux environnementaux pour l'implantation des secteurs de projet.

La MRAe recommande de :

- définir les besoins en équipements en précisant ce qui différencie selon le SCoT, les équipements structurants de ceux de proximité et les cartographier dans le DOO ;
- procéder à l’inventaire des zones d’activités économiques (ZAE) et des besoins afférents pour optimiser leur planification ;
- évaluer les besoins en foncier nécessaires à la filière bois en précisant dans quel compte foncier ils sont pris en compte ;
- analyser les incidences des secteurs d’implantation périphériques (SIP) répondant aux besoins identifiés en conditionnant leur création ou leur extension à la résorption de la vacance et la densification des zones existantes ;
- mieux encadrer l’implantation d’entrepôts de logistique commerciale, ceux dévolus à la filière bois, ainsi que ceux nécessaires à la logistique urbaine ; – localiser l’ensemble des projets sur une cartographie et démontrer la bonne prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC)

#### 4.1.5 Consommation d’espace dévolue au tourisme

La MRAe recommande de compléter le rapport environnemental et le DOO pour démontrer la capacité du territoire à assurer l’alimentation en eau potable de ses habitants à l’horizon 2040 et au-delà, en prenant en compte l’ensemble du projet de développement et les perspectives d’évolution de la ressource dans un contexte de changement climatique.

La MRAe recommande de conditionner le développement et la localisation des projets à la capacité épuratoire des stations d’épuration.

La MRAe recommande de :

- exclure les secteurs exposés à un aléa fort à très fort de risque inondation ou feux de forêt des zones de développement de l’urbanisation à usage d’habitation ;
- prévoir des mesures destinées à réduire la vulnérabilité des constructions existantes ;
- élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales dans les communes concernées par le risque inondation par ruissellement,

La MRAe recommande de :

- définir des objectifs quantitatifs phasés de réduction de la consommation énergétique finale et d’évolution du mix énergétique aux horizons 2030 et 2040 ;
- cartographier sur son territoire, les zones favorables au développement des énergies renouvelables (EnR) tenant compte de l’ensemble des enjeux environnementaux ;
- demander aux documents d’urbanisme de rang inférieur d’identifier et d’intégrer à leur échelle, des zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’EnR

La MRAe recommande de :

- traduire l’ambition de réduction des gaz à effets de serre en objectifs quantitatifs phasés en réalisant un bilan carbone prenant à la fois en compte les émissions et les possibilités de captation de carbone à l’échelle du territoire ;
- traduire concrètement dans l’armature territoriale et les choix d’urbanisation, la recherche d’une moindre dépendance aux énergies fossiles permettant la réduction des émissions de GES à travers une limitation des extensions urbaines hors des pôles.

La MRAe recommande de :

- justifier la consommation d’espace prévue pour le développement du tourisme ;

– **localiser les projets touristiques en démontrant que les secteurs à enjeux environnementaux sont évités.**

La MRAe recommande **d'évaluer les incidences chiffrées du plan de mobilité simplifié sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de prendre en compte cette dernière dans les prévisions du SCoT.**

La MRAe recommande de :

– **Croiser les enjeux environnementaux, en intégrant ceux des ScoT voisins, et ceux d'aménagement préciser les outils de gestion de la trame verte et bleue (TVB) du territoire ;**

– **Proposer des critères d'intégration de la TVB du SCOT par les documents d'urbanisme de rang inférieur ; garantir la préservation de la TVB du SCoT en encadrant plus strictement les aménagements possibles au sein des réservoirs de biodiversité ;**

– **Proposer au sein du DOO une cartographie de la trame noire favorisant l'efficience des mesures prévues dans le DOO pour la préserver ;**

– **Appliquer la séquence ERC dès le stade du SCoT en privilégiant l'évitement des secteurs à forts et très forts enjeux environnementaux pour l'implantation des secteurs de projet.**

Source : **2024AO114\_Avis\_MRAe**

---

**20241011 - Avis technique PNC**

**20241010\_ Etat**

**20241007 - CCI 30**

**20241018 - Avis CD30 SCOT PETR Causses et Cévennes signé**

**20241016 - Avis de la Région Occitanie\_D24-04170**

**20241014 - Chambre d'agriculture 30**

**20240802\_EICC**

**20240930 - CC CAC-TS**

**20241014 - CDPENAF**

---

Depuis des décennies, le PNC fait tout pour se débarrasser de ses habitants

**ACCAC/ Le PNC est un parc habité et vont le rester**

---

## Lexique

### **Accac/ incomplète des acronymes**

ABF : Architecte des bâtiments de France  
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
AEP : Alimentation en Eau Potable  
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité  
AREC : Agence Régionale Energie Climat  
ATD : Agence Technique Départementale  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial  
CDPENAF : Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
CU : Code de l'Urbanisme  
DAACL : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique  
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer  
DOO : Document d'orientation et d'Objectifs  
EIE : Etat Initial de l'Environnement  
ENAF : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers  
ENR : Energies Renouvelables  
ENS : Espace Naturels Sensible  
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin  
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation  
PAC : Porté A Connaissance  
PAS : Projet d'Aménagement Stratégique  
PAT : Projet Alimentaire Territorial  
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial  
PDA : Périmètre Délimité des Abords  
PEB : Plan d'Exposition au Bruit  
PEM : Pôle d'échange Multimodal  
PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en eau  
PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
PNR : Parc Naturel Régional  
PPRI : Plan de Prévention des Risques inondations  
RLP : Règlement Local de Publicité  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux  
SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SIP : Secteur d'Implantation Périphérique  
SMS : Servitude de Mixité Sociale  
SPR : Site Patrimonial Remarquable  
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
STECAL : Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées  
TVBN : Trame Verte Bleue et Noire  
UTN : Unité Touristique Nouvelle  
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté  
ZAD : Zone d'Aménagement Différée  
ZAE : Zone d'Activité Economique

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

---

Depuis 18 ans, l'**Association Causses-Cévennes d'action citoyenne** fait le suivi de sujets comme les déchets, l'eau, l'assainissement, la forêt domaniale de l'Aigoual,, le PNC, l'ONF, risque et pollution minière, la chasse, le loup, le PNC, l'artificialisation des sols, etc. Nous sommes la seule association qui diffuse un site internet riche de plus de 100 téras octets de documents administratifs obtenus suite aux avis de la commission d'accès aux documents administratifs, le CADA, Merci CADA

Jacques Rutten

Président

**Association Causses-Cévennes d'action citoyenne**

Avenue du Devois, Le Devois, Saint Sauveur Camprieu, 30750, tel 0467826111.

Site internet : <http://www.accac.eu> Email: [accacinfo@gmail.com](mailto:accacinfo@gmail.com)